## PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE TROIS JUIN



## A LA REQUETE DE :

La société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), SA immatriculé RCS Paris 379 502 644 dont le siège social est 26/28 Rue de Madrid, 75008 Paris, ayant pour avocat postulant Maitre Lisa VIETTI dont le cabinet est Espace Boval, bâtiment C, 6 Rue Mahtama Gandhi, 13090 Aix-En-Provence, constitué dans le cadre de la saisie immobilière diligentée à l'encontre de Monsieur Christian AUGE et Madame Patricia LOIS épouse AUGE tous deux demeurant et domiciliés, 10 impasse Elsa TRIOLET, 13920 Saint-Mitre-les-Remparts.

## **AGISSANT EN VERTU:**

D'un jugement du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence du 28 juin 2018 et d'un Arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 2 juillet 2020, et suite au commandement de payer valant saisie immobilière par acte de notre Ministère en date du 7 avril 2022.

NOUS, Philippe de MARANS – Huissier de Justice associé au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'huissiers de justice associés multi-offices HEXACTE, titulaire d'un office à MARSEILLE, 74 rue Sainte, à AIX-EN-PROVENCE, 415 rue Claude Nicolas Ledoux, à SALON-DE-PROVENCE 706, Vieux Chemin d'Istres, à MARTIGUES 1 rue Alessandro Volta, soussigné,

Nous nous sommes rendus ce jour, à 10heures 30, aux fins de procéder au descriptif immobilier du bien saisi sis 10 impasse Elsa Triolet 13920 Saint Mitre les Remparts.

Le bien objet de la saisie est constitué d'une parcelle de terrain cadastrée section AC 68 à AC 70, sur laquelle est édifiée une maison individuelle à usage d'habitation, dépendante du groupe d'habitation « Les Plaines d'Arnettes », de type 4, d'élevée d'un étage sur rez-dechaussée avec garage accolé.

Sur place nous rencontrons Monsieur avons décliné nos nom, qualité et objet de notre mission.

Sur leur acceptation et en leur compagnie, nous avons, assistés de Monsieur Jonathan GONNELLA, technicien en charge des diagnostics techniques, procédé au descriptif ci-après.

On accède à la propriété par un portail équipé d'un système d'ouverture automatique. Une rampe d'accès bétonnée. (photos 1 et 2)

Dans le prolongement, entrée principale avec huisserie aluminium, coulissant vitré, condamnant l'accès des véhicules au garage. (photo 3)

Terrain clôturé, aménagé en jardin d'agrément, une véranda en aluminium, façades, huisseries, bon état. (photos 4 à 7)

Entrée principale sol carrelage, murs et plafond enduit extérieur, huisserie coulissante aluminium, volet roulant sur garage. (photos 8 à 12)

Une porte ouvre directement sur la pièce à vivre, aménagée d'un coin cuisine avec éléments de rangements intégrés hauts et bas et ilot central.

Sol carrelage, murs peinture, plafond peinture.

Trois radiateurs électriques rayonnants, un climatiseur. (photos 14 à 18)

Deux portes fenêtres coulissante à galandage ouvrantes sur la véranda dont le sol est carrelé. (Photos 19 à 21)

Garage : pas d'accès véhicule, sol dalle béton, murs bruts d'agglos, une mezzanine de rangement. Une partie aménagée en buanderie avec cumulus électrique. (photos 22 à 25)

Depuis la pièce à vivre, un WC individuel, porte coulissante, lave-mains, cuvette suspendue avec chasse murale. (photos 26 à 28)

Accédant à l'étage par un escalier intérieur. (photos 29 à 31)

A l'étage, dégagement, sol carrelage, murs et plafond peinture.

Main gauche une première chambre, sol parquet, murs papier peint, plafond peinture, fenêtre côté rue.

(photos 32 à 35)

Chambre suivante, fenêtre donnant sur jardin, sol parquet, murs papier peint, plafond peinture. (photos 36 à 41)

Troisième chambre attenante à la salle de bains, fenêtre sur jardin, sol parquet, murs papier peint, plafond peinture. (photos 42 à 45)

Chaque chambre est équipée d'un climatiseur.

Salle de bains, sol carrelage, murs faïençage, plafond peinture, une baignoire, un lavabo sur meuble de rangement, une cuvette avec une chasse dorsale. (photos 46 à 49)

Installation et équipements électriques récents. Tableau électrique. (photo 50)

Condition d'occupation : le bien est occupé par Monsieur , son épouse, à titre d'occupation principale.

Le bien est en bon état d'entretien, le niveau des équipements est moyen supérieur.

Il est situé dans un lotissement constitué de biens de même nature, en périphérie du village de Saint Mitre les Remparts.

Pour plus de précisions divers clichés photographiques ont été pris par nos soins et sont annexés au présent acte.

Plus rien n'étant à constater nous nous sommes retirés à 12 heures

De tout ce que dessus, avons fait et dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

 Art. L. 444-1 : Tarif non règlementé
 293.56 €

 Art. A. 444-48 : Frais de Déplacement
 7.67 €

 Total H.T.
 301.23 €

 T.V.A.
 60.25 €

 TOTAL T.T.C.
 361.48 €

Philippe de MARANS







2022.06.03 PVD (2).JPG



2022.06.03 PVD. (3).JPG



2022.06.03 PVD (4).JPG





2022.06.03 PVD (5).JPG



2022.06.03 PVD (7).JPG



2022.06.03 PVD. (8).JPG



2022.06.03 PVD (9).JPG



2022.06.03 PVD (10).JPG





2022.06.03 PVD (11).JPG







2022.06.03 PVD 14).JPG



2022.06.03 PVD (15).JPG



2022.06.03 PVD (16).JPG





2022.06.03 PVD 2022.06.03 PVD (18).JPG







2022.06.03 PVD (20).JPG



2022.06.03 PVD (21).JPG



2022.06.03 PVD. (22).JPG





2022.06.03 PVD (23).JPG



2022.06.03 PVD. (25).JPG



2022.06.03 PVD (26).JPG



2022.06.03 PVD. (27).JPG



2022.06.03 PVD (28).JPG







2022.06.03 PVD (31).JPG



2022.06.03 PVD (32).JPG



2022.06.03 PVD (33).JPG



2022.06.03 PVD (34).JPG











2022.06.03 PVD (38).JPG



2022.06.03 PVD (39).JPG



2022.06.03 PVD. (40).JPG











2022.06.03 PVD (44).JPG



2022.06.03 PVD (45).JPG



2022.06.03 PVD (46).JPG









2022.06.03 PVD. (49).JPG

2022.06.03 PVD (50).JPG